

Namur, le 14 septembre 2011

Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne.

Vaccination anti-HPV : Provac désinforme les jeunes et leurs parents.

C'est la cellule interuniversitaire **Provac** qui est chargée de l' « information » des jeunes et de leurs parents au sujet de cette vaccination prétendument « contre le cancer du col de l'utérus ».

Pourtant, lorsque nous lisons le dépliant d'août 2011 de Provac sur la vaccination scolaire anti-HPV¹, que voyons-nous ?

A la question « le vaccin est-il sûr ? », il est répondu : « **OUI. Les effets indésirables sont le plus souvent légers. Ils disparaissent en quelques heures ou en quelques jours.** »

Un peu plus loin, à la question « Le vaccin offre-t-il toute sécurité ? », il est répondu « **OUI. Comme pour la plupart des vaccins, les effets indésirables sont légers** : une sensation de brûlure, une rougeur, une douleur dans le bras à l'endroit de l'injection, une sensation de fatigue et des myalgies sont très fréquentes. Des maux de tête passagers, des maux de ventre et de la fièvre peuvent également survenir. Ces effets disparaissent en quelques jours. Des effets graves sont très rares. [...] Du fait de son enregistrement à l'Agence Européenne des Médicaments (EMA), le vaccin respecte des normes de sécurité strictes obligatoires. »

Ces affirmations sont parfaitement mensongères puisqu'on pouvait lire dans la revue médicale de renommée mondiale JAMA, en 1993 qu'en réalité, « seul 1% des effets secondaires GRAVES sont effectivement rapportés à l'Agence américaine du Médicament (FDA). »²

De même, dans un document assez récent sur la pharmacovigilance des vaccins, l'Agence française du médicament représentait « la sous-notification inévitable des effets secondaires » sous la forme d'un iceberg, la majeure partie des effets secondaires étant non rapportés.³

Or, à la lumière des *chiffres officiels* (donc sous-estimés) d'effets secondaires liés au Gardasil et au Cervarix aux USA, on voit que cette « rareté » d'effets indésirables est **très** contestable !

Plus de 22 000 effets secondaires et plus de 90 décès.⁴ Une étude post-commercialisation de 2009 sur le Gardasil⁵ indiquait que le nombre d'effets secondaires recensés après Gardasil était **3 fois supérieur** à ceux de tous les autres vaccins réunis ! Or, selon un document de l'INAMI⁶, il ressort des documents de l'Agence Européenne du Médicament que « le profil d'effets secondaires est similaire POUR LES DEUX VACCINS », ce qui n'est donc pas forcément rassurant pour les jeunes filles qui recevront le Cervarix dans le cadre scolaire.

Quant aux normes de sécurité strictes de l'Agence Européenne, une structure financée à près de 80% par les pharmas, on a en effet pu se faire une petite idée de leur sérieux avec l'aveu très tardif du lien entre vaccin H1N1 et cas neurologiques graves de narcolepsie⁷ !

¹ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Provac--3.pdf>

² Kessler D.A., "Introducing Medwatch ; A New Approach to Reporting Medication and Device Adverse Effects and Product Problems", JAMA, June 2, 1993- Vol 269, N°21.

³ <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/Pharmacovigilance-des-vaccins--Afsaps.pdf>

⁴ <http://sanevax.org/blog/?p=3305>

⁵ <http://jama.ama-assn.org/content/302/7/750.full?sid=76bedf2a-0034-460c-ba6e-74c6e0080c24>

⁶ http://www.inami.fgov.be/drug/all/drugs/reglementation/decisions_report/report_crm_cgt/pdf/CERVARIX/CERVARIXR60.pdf

f (fin de la p. 8 & début de la p.9)

⁷ http://archives.lesoir.be/le-vaccin-a-cause-des-narcolepsies_t-20110901-01K7UY.html

Mais Provac n'en est hélas pas à son coup d'essai. Ainsi, en 2009, une brochure qui vantait la carte de vaccination et s'intitulait « Parce qu'à deux, on est plus fort ! »⁸ parlait aussi des effets secondaires en les minimisant, voire en les niant. A la question « Dangereux les vaccins ? », il était répondu « **NON. Les vaccins sont généralement sans risques.** Parfois après une vaccination, de petites réactions surviennent, elles sont sans gravité.[...]. »

De qui se moque-t-on ? Est-ce ainsi que les jeunes et leurs parents pourront véritablement réaliser un consentement libre et éclairé, *sans risque de regretter ?*

Si Provac confond volontairement l'innocuité des vaccins avec la sous-notification de leurs effets secondaires, n'est-ce pas aussi et surtout en raison de son étrange et confuse mission de départ qui consiste à *la fois* en la promotion et l'expertise en matière de vaccination⁹ ?

COMMENT, peut-on valablement expertiser ce que l'on promeut par ailleurs ???

Et comment Mme Swennen, responsable de cette cellule, peut-elle être suffisamment objective puisque, selon un rapport du 30 mai du KCE¹⁰ :

« Béatrice Swennen a reçu une rémunération pour une communication, un subside de formation, une prise en charge de frais de voyage ou un paiement à l'occasion d'une participation à un symposium. » ??

Alors que Provac écrit que les vaccins sont « généralement sans risques », on peut lire dans le New England Journal of Medicine que la Cour Suprême des Etats-Unis a qualifié les vaccins de « **produits inévitablement dangereux** » (« *unavoidably unsafe products* »)¹¹ !

Et puis, si les vaccins sont « généralement sans risques » et si leurs effets disparaissent en quelques jours, comment se fait-il que la même asbl Provac parle, dans un autre document, de « patients atteints de **séquelles liées à l'utilisation des vaccins** »¹² ? Pourquoi ne pas alors clairement mentionner ce risque de séquelles, qui suppose, par définition, un certain degré de gravité et de chronicité ?

La situation qui se profile en matière de vaccination scolaire anti-HPV est donc véritablement inquiétante car les « informations » unilatérales de cette cellule Provac seront diffusées à toutes les jeunes filles concernées qui n'auront pas forcément l'occasion, en contrepartie, d'avoir accès aux informations explicitées ci-dessus, ce qui en dit donc long sur le rôle et la responsabilité éminente des médias.

Et puis, qu'en sera-t-il également de **la responsabilité juridique d'une asbl comme Provac** dont la communication unilatérale constitue une violation pure et simple de la loi de 2002 sur les droits du patient ?

Alors que, dans la lettre du Médecin de ce 5 septembre, le Dr Einhorn titrait notamment « Des médecins généralistes s'indignent des courriers d'Initiative Citoyenne », nous tenons, pour notre part, à relayer la profonde indignation de plusieurs médecins généralistes, pédiatres et gynécologues belges ET français à qui nous avons soumis cette information biaisée délivrée par Provac.

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Muriel Desclée, Sophie Meulemans

<http://www.initiativecitoyenne.be> initiative.citoyenne@live.be

⁸ <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/PROVAC--carte-de-vaccination.pdf>

⁹ <http://www.cfwb.be/index.php?id=2208>

¹⁰ <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/KCE--rapport-vaccins-pneumococciques--2011-.pdf> (cfr p.4)

¹¹ <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/Vaccins--NEJM--21-avril-2011.pdf>

¹² <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Brochure-vaccination-ONE-Provac.pdf> (cfr p.15/34)